



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	14
Présents	9
Votants	12

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS,

Le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2023/20 -

Date de la convocation municipale : 4 juillet 2023

OBJET :

Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur dans le cadre des enquêtes de recensement de la campagne 2024

Présents :

Mmes Mélanie GALVEZ – Natacha GRISONI - Véronique LEFUR & MM. Olivier BEDUS - André BERTERO - Alain BROUSSE – Christian DENANS – Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Régine FARLIN donne pouvoir à M. Alain BROUSSE
Mme Sophie KERNEN donne pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ
M. Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à Mme Véronique LEFUR

Absents non excusés :

Mme Virginie BOCCA
M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les enquêtes de recensement diligentées par l'INSEE, se dérouleront du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Il rappelle à cet égard que le recensement réalisé tous les cinq ans a pour vocation à aider les décideurs territoriaux en matière de moyens de transport, de besoin en logements et d'implantation d'équipements collectifs ; les éléments récoltés lors du recensement permettent également de déterminer le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin ou le nombre de pharmacies sur un territoire donné ; enfin, ces données fixent la contribution de l'état au budget de la commune (Dotation Forfaitaire de Fonctionnement).

Une nouveauté concernant la collecte : internet devient le principal mode de réponse, grâce à un site dédié ; un code d'accès et un mot de passe à usage unique, figureront dans la notice qui sera remise par l'agent recenseur. Il en résultera gain de temps et de papier et simplification de remplissage tout en respectant la confidentialité des renseignements saisis ; une réponse sur papier reste possible. Par ailleurs, enjeu fort pour les communes, dès le mois de décembre, des actions de communication pourront être déployées, puis tout au long de la collecte.

Il convient dès à présent de désigner un coordonnateur communal (par le biais d'un contrat de vacataire) et un agent recenseur en charge de ces opérations. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Rose-Marie SERRANO, agent municipal aujourd'hui à la retraite, déjà été nommée sur ces fonctions lors du recensement de 2018. S'agissant de l'agent recenseur, de concert avec Madame SERRANO, il est proposé de désigner Monsieur Laurent LAMOTTE, actuel responsable des services techniques municipaux, qui dispose également d'une bonne connaissance des rues et des administrés de la commune. Ces nominations impliqueront au préalable un temps de formation dont les intéressés ont dûment été informés.

Vu la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret statistique ;

Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, conforté par le règlement général sur la protection des données (RGPD) depuis mai 2018 ;

Vu la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, fixant le cadre général du recensement et son organisation ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié, définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276 ;


Vu la délibération n° 2013/28 du 30 octobre 2013 portant sur le recrutement de vacataires pour répondre aux besoins ponctuels de la collectivité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de nomination de Mme Rose-Marie SERRANO en qualité de coordonnateur communal ainsi qu'un arrêté de nomination de Monsieur Laurent LAMOTTE en qualité d'agent recenseur de la population d'Aurons ;
- Approuve le principe du recrutement de Madame Rose-Marie SERRANO, sur un contrat de vacataire du 2 janvier au 29 février 2024, pour prendre en charge les opérations de recensement de l'INSEE, en qualité de coordonnateur communal ;
- Autorise un partage à parts égales de la DFR (Dotation Forfaitaire de Recensement) versée par l'INSEE au titre de la campagne 2024 en faveur des deux intéressés précités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance



Mélanie GALVEZ

Le Maire d'AURONS



★ André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*